



SRADDET Normandie : le Schéma Régional d'Aménagement, Développement Durable et Égalité des Territoires

La réunification de la Haute et de la Basse-Normandie a conduit la Région Normandie à repenser en profondeur son projet de développement territorial. Transports, logement, environnement, énergie, développement économique : un nouveau document stratégique, le **SRADDET**, a été élaboré pour fixer le cap jusqu'en 2050 et guider l'ensemble des acteurs du territoire normand.

Qu'est-ce que le SRADDET ?

Le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) est le document de planification stratégique de la Région Normandie. Il définit une vision commune de la Normandie à l'horizon **2050**, articulée autour d'objectifs concrets et de règles applicables à l'ensemble du territoire régional.

Le SRADDET répond à des enjeux majeurs :

- **Se déplacer** : mobilités douces, transports collectifs, désenclavement rural

- **Se loger** : sobriété foncière, logement abordable, équilibre urbain/rural
- **Se nourrir** : circuits courts, agriculture durable, souveraineté alimentaire
- **Se former** : accès à l'éducation et à la formation sur tous les territoires normands

Il anticipe également les grandes transformations à venir : évolutions démographiques, mutations économiques, dérèglement climatique et transition numérique.

Un document à la fois prospectif, prescriptif et intégrateur

Le SRADDET est un outil juridique à triple dimension :

- Prospectif : Il fixe des objectifs à moyen et long terme, en visant l'égalité entre les territoires (littoraux, urbains, périurbains, ruraux).
- Prescriptif : Il s'impose aux documents de planification locaux, notamment :
 - le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)
 - le Plan Local d'Urbanisme (PLU)
 - le Plan de Mobilité (PDM)
 - les Plans Climat-Air-Énergie Territoriaux (PCAET)
 - les chartes des Parcs naturels régionaux
- Intégrateur : Il met en cohérence des schémas qui fonctionnaient auparavant de façon cloisonnée : transports, biodiversité, énergie, qualité de l'air.

Il respecte par ailleurs le principe de **subsidiarité** : chaque territoire conserve la capacité de préciser ses propres priorités et d'adapter les orientations régionales à ses spécificités locales.

Base légale et historique du SRADDET Normandie

Le SRADDET est prévu par la loi NOTRe (loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République).

Chronologie :

- 2 juillet 2020 : première adoption par la Région Normandie et approbation par le préfet de Région
- Août 2021 : intégration de la loi Climat et Résilience, qui renforce les objectifs en matière de sobriété foncière, de stratégie aéroportuaire, de logistique et de

gestion des déchets

- 25 mars 2024 : adoption de la version révisée par la Région Normandie
- 28 mai 2024 : approbation par le préfet de Région — version actuellement en vigueur

Pourquoi le SRADET est-il important pour les Normands ?

Le SRADET crée de la **cohérence à l'échelle régionale** tout en laissant aux collectivités locales la liberté d'adapter les orientations à leurs réalités. Il constitue un guide opérationnel pour :

- préparer la Normandie au **changement climatique**
- accompagner les **mutations socio-économiques**
- engager la **transition numérique des territoires**

C'est un outil au service de tous les Normands, élus, entreprises, associations et citoyens, pour construire ensemble une Normandie durable, solidaire et attractive à l'horizon 2050.



Les objectifs du SRADET

- équilibre et d'égalité des territoires
- implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional
- désenclavement des territoires ruraux
- habitat
- gestion économe de l'espace
- intermodalité et de développement des transports

- maîtrise et de valorisation de l'énergie
- lutte contre le changement climatique
- pollution de l'air
- protection et de restauration de la biodiversité
- prévention et de gestion des déchets

L'essentiel du SRADDET en 40 pages

La Région Normandie met à disposition un [guide illustré de 40 pages](#) pour faciliter la prise en main du SRADDET. Il donne des clefs de lecture, en explique les objectifs et fait le lien avec les documents officiels.

Il comprend : définitions et caractéristiques du schéma, éléments de diagnostic territorial, résumé des objectifs et des règles, et exemples concrets de mise en œuvre.

Ce livret est un outil de vulgarisation : il ne se substitue pas aux documents officiels approuvés par le préfet de Région.

Le SRADDET : les documents officiels

Le SRADDET se répartit en trois documents distincts :

- le rapport d'objectifs qui permet de définir le projet de territoire de la Normandie autour de 74 objectifs et de leurs déclinaisons opérationnelles
- le fascicule des règles générales qui permet de fixer les attendus pour les documents d'urbanisme et d'aménagement
- Les annexes qui regroupent les anciens schémas intégrés au SRADDET

D'autres documents sont également disponibles : arrêté préfectoral, avis délibéré de l'autorité environnementale, bilan de la concertation, délibérations, mémoire en réponse et recueil des avis des personnes publiques associées (PPA).

SRADDET : accédez aux documents approuvés

- [Annexes compilées](#)
- [Arrêté préfectoral](#)
- [Avis délibéré de l'Autorité environnementale](#)
- [Bilan de la concertation](#)
- [Délibération exécutoire](#)
- [Fascicule des règles générales](#)
- [Mémoire en réponse](#)
- [Rapport d'objectifs](#)
- [Recueil des avis des PPA](#)

[Liste des objectifs du SRADET](#)

En savoir plus

- La Conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols appelée aussi "Conférence régionale de gouvernance du ZAN" est une instance de concertation autour des grands projets qui concernent la Normandie.
- La Région Normandie a développé une [nouvelle application permettant de visualiser la consommation foncière normande](#) entre 2011 et 2020 et les évolutions depuis 2021 à l'échelle de l'intercommunalité et de la parcelle

La mise en œuvre du SRADET

Le SRADET est un outil de planification mobilisant l'ensemble des acteurs régionaux, publics et privés. Pour faciliter son appropriation, la Région Normandie développe des outils pédagogiques, organise des ateliers thématiques et anticipe les évolutions du schéma.

Illustrations de la sobriété foncière en Normandie

Les trois agences d'urbanisme normandes ont recensé des projets concrets alliant **sobriété foncière, qualité architecturale et limitation de l'étalement urbain**. Ces exemples, déjà réalisés sur le territoire, illustrent les objectifs du SRADET et alimentent la réflexion des acteurs de l'aménagement normand.

[Téléchargez les fiches projets](#)

[Accéder à la cartographie dynamique des fiches projets](#)

Les ateliers SRADDET

Destinés aux collectivités territoriales et aux porteurs de documents d'aménagement et d'urbanisme, les ateliers SRADDET réunissent élus et techniciens pour travailler à la déclinaison opérationnelle du schéma dans les politiques locales. Les thématiques abordées incluent notamment **les mobilités, la ruralité et les territoires à enjeux particuliers**.

Atelier SRADDET "Quartiers de gares"

- [Atelier SRADDET - Quartiers de gares - Synthèse](#)

Atelier SRADDET "Franges franciliennes"

- [Atelier SRADDET - Synthèse INSEE](#)
- [Atelier SRADDET - Franges franciliennes - support de présentation](#)
- [Atelier SRADDET - Franges Interrégionales - Support de présentation](#)

NormanDisplay

La maquette [NormanDisplay](#) est un outil interactif composé d'un plateau en relief 3D et d'un écran associé. Cet outil créé en collaboration avec l'Université de Lille (Laboratoire TVES), offre la capacité de visualiser des données cartographiques, mais aussi d'aider à la prise de décision, d'accompagner les processus de co-construction et d'appropriation du territoire normand.

Contact

SRADDET

sraddet@normandie.fr, 02 35 52 21 79 - 02 35 52 22 17

Archives

2020 - SRADDET initial

- [SRADDET : Documents approuvés](#)
- [SRADDET : adoption par le Conseil régional](#)
- [Documents soumis à l'enquête publique en 2019](#)
- [SRADDET : document de présentation](#)
- [Synthèse SRADDET, bilan 2021](#)
- [SRADDET, bilan 2021](#)

2022 - 2024 - Première modification du SRADDET : intégrer la Loi Climat et Résilience

2022 - SRADDET modifié : Concertation

- [Réunion de concertation du 10 octobre 2022 \(PowerPoint\)](#)
- [Supports et restitutions des ateliers 2022](#)
- [Bilan 2020 Installations de traitement de déchets non dangereux en Normandie](#)

2023 - SRADDET modifié : Proposition de modification

- [Délibération exécutoire du 2 mai 2023](#)
- [Annexes à la délibération du 2 mai 2023](#)
- [Fascicule des règles générales présenté le 2 mai](#)

- [Rapport d'objectifs présenté le 2 mai](#)
- [Note d'enjeu de l'Etat](#)

2023 - SRADET modifié : Consultation

- [Réunions d'échanges des 5 et 6 juin 2023 \(PowerPoint\)](#)
- [Tableau des critères par EPCI](#)
- [Tableau des consommations par périmètres](#)
- [Actualisation de l'évaluation environnementale](#)
- [Actualisation de l'évaluation environnementale / synthèse](#)